



**EXPÉRIMENTATION QUARTIER MAZARIN
SUPPRESSION DES PLACES DE PARKING
Rue CARDINALE et Rue du 4 SEPTEMBRE**

Chers amis, Chers résidents du quartier Mazarin,

Depuis plus de 5 ans, et après une large et longue concertation auprès de nos adhérents, votre CIQ demande la suppression des dernières places de stationnement de notre quartier situées rue Cardinale et rue du 4 Septembre.

Madame le Maire a répondu à nos attentes en décidant par arrêté municipal à titre expérimental d'interdire le stationnement dans ces deux rues afin de favoriser la circulation, le confort et la sécurité des piétons durant l'exposition Cezanne au Jas de Bouffan.

Comme vous l'aurez compris cette mesure devrait être pérennisée car elle apporte un grand nombre d'améliorations à la vie dans le quartier Mazarin :

- Restitution d'un tiers de l'espace public aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite pour plus de confort et de sécurité. Les cyclistes bénéficiant désormais d'une voie réservée n'auront plus à monter sur le trottoir pour céder le passage aux voitures arrivant en sens inverse.
- Réduction importante de la circulation en décourageant les automobilistes qui tournaient inlassablement dans le quartier à la recherche d'une improbable place de parking.
- Réduction des nuisances chimiques et sonores liées à la réduction de la circulation (moins 70%).
- Possibilité pour les livreurs, les parents du collège Mignet, certaines professions médicales munies d'un caducée et certains artisans de stationner quelques minutes sans bloquer la circulation.
- Possibilité désormais pour les équipes de nettoyage de laver intégralement les trottoirs de ces deux rues.

Afin de nous aider dans la pérennisation de cette mesure merci de compléter ce questionnaire

Nom / Prénom :

Habitez-vous où travaillez-vous dans le quartier MAZARIN ?

Oui. Non

Avez-vous remarqué que depuis 3 semaines il n'y a plus aucune voiture stationnée rue Cardinale et rue du 4 septembre ?

Oui. Non

Seriez-vous favorable à ce que cette situation sans aucune voiture stationnée soit définitive ?

Oui Non

Quelle décision ou action pourrait accompagner cette mesure si elle devenait définitive ?

Fait à Aix en Provence le